



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coût du travail

Question écrite n° 66981

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet du Premier ministre d'étendre le champ de l'intéressement et de permettre la dépense immédiate de l'épargne salariale. Ces mesures discriminatoires serviraient de dérivatif à l'augmentation des salaires. Un tiers seulement des salariés bénéficient de la participation et de l'intéressement. Les syndicats dénoncent « cette extension des éléments variables et conjoncturels de rémunération ». C'est une remise en cause de toute négociation salariale dont le MEDEF et les chefs d'entreprise seront les seuls gagnants. Avec les primes (ancienneté, 13e mois, pénibilité, etc.), les avantages en nature, le package salarial (PERCO, etc.), le salaire de base, qui est une somme fixe reçue en échange d'un travail donné, s'amointrit. Il lui demande en conséquence quelles suites il entend donner aux propositions du Premier ministre et quelle place sera accordée au salaire de base inscrit sur les fiches de paie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66981

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6061